L'accompagnateur

# Parcours de vie

## Marche à suivre 0 à 1 an - Santé

### Faire une demande au Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

- Vérifiez votre admissibilité
- Consultez le calendrier des demandes pour savoir quand vous pouvez faire une demande.
- Présentez une demande en ligne.

**Bon à savoir**

- Si vous êtes couvert par le RCSD, vous devrez renouveler votre couverture chaque année pour confirmer que vous continuez de répondre à tous les critères d'admissibilité.
- Vous pouvez présenter une demande par l'intermédiaire d'un délégué. Avant de présenter une demande, votre délégué doit prouver qu'il a l'autorité légale de vous représenter. Il peut vous représenter s'il figure sur la liste de vos délégués dans un document tel qu'une procuration, un mandat ou une tutelle. Envoyez les documents originaux ou des copies certifiées par la poste ou soumettez-les en personne à n'importe quel bureau de Service Canada.

### Avec un diagnostic : Ouvrir un dossier au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

- Contactez le CRDP de votre région et demandez à ouvrir un dossier pour votre enfant.
- Fournissez les documents médicaux confirmant le diagnostic de votre enfant.
- Rencontrez un travailleur social ou professionnel de la santé qui évaluera les besoins de votre enfant et établira un plan de services adaptés.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

**Consultez le dossier :** Trajectoire de soins

**Bon à savoir**

- Maintenez des contacts réguliers avec l’établissement pour ajuster le soutien en fonction des besoins.
- Conservez une copie de tous les rapports et documents en cours de suivi.
- Notez qu'une attestation de déficience visuelle est requise pour obtenir les adaptations à l’école.

## Avec un diagnostic : Ouvrir un dossier au Centre local de services communautaires (CLSC)

- Contactez le CLSC de votre région et demandez à ouvrir un dossier pour votre enfant.
- Fournissez les documents médicaux confirmant le diagnostic de votre enfant.
- Rencontrez un travailleur social ou professionnel de la santé qui évalue les besoins de votre enfant et établira un plan de services adaptés.

**Consultez le dossier :** Annonce du diagnostic

**Bon à savoir**

- Maintenez des contacts réguliers avec l’établissement pour ajuster le soutien en fonction des besoins.
  Conservez une copie de tous les rapports et documents en cours de suivi.

## Débuter la réadaptation dans un hôpital pour enfants, ou dans un centre de réadaptation de votre région

- Consultez votre médecin traitant pour discuter des besoins en réadaptation de votre enfant et demandez une recommandation.
- Obtenez une référence ou une demande de consultation par votre médecin pour accéder à l'hôpital pour enfants.
- Appelez ou visitez l'hôpital pour enfant afin de prendre un rendez-vous et soumettre la référence.
- Rassemblez les dossiers médicaux, les évaluations antérieures, et les informations pertinentes sur la condition de votre enfant.
- Rencontrez les spécialistes de l'hôpital pour discuter des besoins de réadaptation et élaborer un plan de traitement.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

**Consultez le dossier :** Trajectoire de soins

## Effectuer le dépistage auditif de votre enfant dans le cadre du Programme de dépistage de la surdité

**Consultez le dossier :** Annonce du diagnostic

**Bon à savoir**

- Ce test est très important à faire. Il peut arriver qu'il ne soit pas réalisé pendant le séjour à l'hôpital ou à la maison de naissance, il faut alors le demander, même si cela signifie de retourner à l'hôpital.
- Les délais entre le diagnostic et le début de la réadaptation peuvent être longs. Entre les deux, vous pouvez contacter votre AQEPA pour obtenir des services et des réponses à vos questions et développer des stratégies de communication visuelle.
- Consultez le guide «Votre enfant a une surdité?» créé par l'AQEPA.

## En l'absence de diagnostic, si vous avez des inquiétudes sur le développement de votre enfant : prendre rendez-vous avec un ophtalmologiste pour poser un diagnostic et être référé au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

- Demandez à votre médecin de famille une référence pour un ophtalmologiste spécialisé.
- Prenez rendez-vous avec l'ophtalmologiste pour poser un diagnostic formel.
- Obtenez une référence pour un CRDP, si un diagnostic de déficience visuelle est confirmé. Vous pourrez alors ouvrir un dossier et accéder à des services de réadaptation adaptés.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

**Consultez le dossier :** Trajectoire de soins

**Bon à savoir**

- Assurez-vous de continuer le suivi selon les recommandations et ajustez le plan de soins si nécessaire.
- Conservez une copie de tous les rapports et documents en cours de suivi.
- Notez qu'une attestation de déficience visuelle est requise pour obtenir les adaptations à l’école.

## En l’absence de diagnostic, si vous avez des inquiétudes sur le développement de votre enfant : Se rendre en clinique de développement de la petite enfance

- Consultez votre pédiatre ou médecin de famille pour exprimer vos préoccupations et obtenir une demande de consultation.
- Obtenez une référence, si nécessaire, pour accéder à une clinique de développement de la petite enfance ou à des services de première ligne (CLSC).
- Contactez la clinique pour prendre rendez-vous avec la référence, le cas échéant.
- Rassemblez les documents nécessaires (dossiers médicaux, évaluations…).
- Assistez à la consultation et suivez les recommandations des professionnels.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

**Consultez le dossier :** Trajectoire de soins

**Bon à savoir**

- Assurez-vous de continuer le suivi selon les recommandations et ajustez le plan de soins si nécessaire.
- Conservez une copie de tous les rapports et documents en cours de suivi.

## Inscrire votre enfant au guichet d’accès DI-TSA-DP

- Consultez votre médecin traitant pour demander une évaluation de la condition de votre enfant et assurez-vous d'obtenir le diagnostic si ce n’est pas déjà fait.
- Contactez le Guichet d’accès DI-TSA-DP de votre région (souvent disponibles sur les sites web des centres de santé ou des agences gouvernementales) pour obtenir des informations sur la procédure d'inscription.
- Rassemblez les documents requis tels que les évaluations médicales, les rapports de spécialistes et toute autre information pertinente.
- Remplissez les formulaires requis et soumettez-les au Guichet d’accès DI-TSA-DP.
- Participez à une rencontre ou une évaluation avec un professionnel pour discuter des besoins de votre enfant et des services disponibles.
- Recevez un plan d’intervention ou de services après validation de votre inscription.

**Consultez le dossier :** Trajectoire de soins

**Bon à savoir**

- Généralement, les familles sont acceptées dans le programme enfance-famille et mises en attente lorsqu’il y a confirmation du diagnostic.
- Certains guichets acceptent les demandes en ligne, tandis que d'autres peuvent nécessiter une soumission en personne ou par courrier.

## Obtenir le Programme Ministériel d'alimentation entérale

- Vérifiez votre admissibilité;
- Communiquez avec votre intervenant pour vous inscrire à ce programme.

**Consultez la fiche qui décrit le programme :** Fiche

**Bon à savoir**

- Tout changement de fourniture doit être corroboré par un intervenant.
- Les demandes urgentes (hors bon de commande) sont acceptées si elles sont faites par un intervenant.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les achats personnels.

## Ouvrir un dossier au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

- Demandez une référence à un professionnel de la santé, qui évaluera les besoins de réadaptation. Si votre enfant a eu droit au dépistage néonatal (PQDSN), l'audiologiste donnera la confirmation de diagnostic, ce qui vous permettra d'ouvrir un dossier au CRDP. Si votre enfant n'y a pas eu droit, il faudra demander une référence au pédiatre, pour aller consulter un audiologiste.
- Contactez le CRDP de votre région pour prendre rendez-vous et ouvrir un dossier.
- Apportez les documents médicaux pertinents (diagnostics, résultats d'examens, plan de traitement, etc.) lors de votre première rencontre. Lors de cette rencontre, posez vos questions sur les avantages et limites de chaque mode de communication et des différentes possibilités d'appareillage.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

## Ouvrir un dossier au Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

- Demandez une référence à un professionnel de la santé, qui évaluera les besoins de réadaptation. Si votre enfant a eu droit au dépistage néonatal (PQDSN), l'audiologiste donnera la confirmation de diagnostic, ce qui vous permettra d'ouvrir un dossier au CRDP. Si votre enfant n'y a pas eu droit, il faudra demander une référence au pédiatre, pour aller consulter un audiologiste.

- Contactez le CRDP de votre région pour prendre rendez-vous et ouvrir un dossier.
- Apportez les documents médicaux pertinents (diagnostics, résultats d'examens, plan de traitement, etc.) lors de votre première rencontre. Lors de cette rencontre, posez vos questions sur les avantages et limites de chaque mode de communication et des différentes possibilités d'appareillage.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

## Ouvrir un dossier au Centre local de services communautaires (CLSC)

- Contactez le CLSC de votre région et demandez à ouvrir un dossier pour votre enfant.
- Fournissez les documents médicaux confirmant le diagnostic de votre enfant.
- Rencontrez un travailleur social ou professionnel de la santé qui évalue les besoins de votre enfant et établira un plan de services adaptés.

**Consultez les ressources qui peuvent vous outiller :** Ressources

**Consultez le dossier :** Trajectoire de soins

**Bon à savoir**

- Maintenez des contacts réguliers avec l'établissement pour ajuster le soutien en fonction des besoins.
- Conservez une copie de tous les rapports et documents en cours de suivi.
- Si possible, rejoignez un groupe Facebook pertinent pour communiquer avec des parents ayant une réalité semblable.

## Se renseigner sur le programme Agir tôt

**Consultez la fiche qui décrit le programme :** Fiche

**Bon à savoir**

- Les services du programme Agir tôt sont gratuits et offerts sur une base volontaire. Le programme est accessible dans l’ensemble des CISSS et CIUSSS du Québec.

Pour plus d’informations, consultez le site web de l’accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 9 novembre 2026

© L’accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.